



Conseil municipal du jeudi 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 14 novembre à 20h30, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée le jeudi 7 novembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Serres-Castet, sous la présidence de M. COURREGES Jean-Yves, Maire.

Conseillers en exercice : 26

PRESENTS : Mme BERNADAS Laurence, Mme CASTERES Sandrine, M. CLABÉ Frédéric, M. COURREGES Jean-Yves, Mme DARMAILLACQ Lydie, Mme DEGANS Sandra, M. DUVIGNAU Philippe, M. FORGUES Alain, M. JOANCHICOY Jean-Luc, M. LALANDE Gérard, M. LALANNE Xavier, Mme LAMARCADE Clotilde, Mme LANGINIER Cécile, Mme LATEULADE Catherine, M. MIMIAGUE Jean-Pierre, M. MOUNOU Henri, Mme ROBESSON Jocelyne, M. SALIS Fabien, M. TUCOU Max

ABSENTS ou EXCUSES : M. BAYAUT Jean Marc par pouvoir à M. MOUNOU Henri, Mme BURGUETE Martine par pouvoir à Mme ROBESSON Jocelyne, Mme CLERC Edith par pouvoir à Mme BERNADAS Laurence, M. COUSSO PARGADE Didier par pouvoir à M. SALIS Fabien, Mme DELUGA Nathalie par pouvoir à M. DUVIGNAU Philippe, Mme MENDEZ Isabel par pouvoir à Mme CASTERES Sandrine, M. ROUX Marc par pouvoir à M. FORGUES Alain

ASSISTAIT A LA SEANCE : M. LABORDE-RAYNA Philippe, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme BERNADAS Laurence

N° interne de l'acte : 2019/121-09

Approbation du zonage des eaux pluviales

Rapporteur : M. DUVIGNAU Philippe

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés a remis à chaque commune le dossier de zonage pluvial comprenant notamment le rapport de présentation et le plan de zonage.

Considérant l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, le projet de révision du zonage d'assainissement et le projet de zonage pluvial pour les communes de Caubios-Loos, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet ont fait l'objet d'une enquête publique,

Considérant l'article R.123-3 du code de l'environnement,

Considérant l'arrêté n°2019-01 du président du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés du 29 juillet 2019, une enquête publique a été organisée par le Syndicat pour le compte des communes. Elle s'est déroulée du 3 septembre au 4 octobre 2019.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de zonage des eaux pluviales. Il convient maintenant de l'approuver.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le zonage des eaux pluviales ;

CHARGE le maire de signer toutes les pièces nécessaires ;

CHARGE le maire de la transmission de la délibération à M. le préfet des Pyrénées- Atlantiques, et de sa publication.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



M. COURREGES Jean-Yves

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de SERRES-CASTET
Numéro de l'acte	2019-121-09
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8 - Environnement
Objet de l'acte	Approbation du zonage des eaux pluviales
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-216405191-20191114-2019-121-09-DE
Date de transmission de l'acte	15/11/2019
Date de réception de l'accuse de réception	15/11/2019



Conseil municipal du jeudi 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 14 novembre à 20h30, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée le jeudi 7 novembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Serres-Castet, sous la présidence de M. COURREGES Jean-Yves, Maire.

Conseillers en exercice : 26

PRESENTS : Mme BERNADAS Laurence, Mme CASTERES Sandrine, M. CLABÉ Frédéric, M. COURREGES Jean-Yves, Mme DARMAILLACQ Lydie, Mme DEGANS Sandra, M. DUVIGNAU Philippe, M. FORGUES Alain, M. JOANCHICOY Jean-Luc, M. LALANDE Gérard, M. LALANNE Xavier, Mme LAMARCADE Clotilde, Mme LANGINIER Cécile, Mme LATEULADE Catherine, M. MIMIAGUE Jean-Pierre, M. MOUNOU Henri, Mme ROBESSON Jocelyne, M. SALIS Fabien, M. TUCOU Max

ABSENTS ou EXCUSES : M. BAYAUT Jean Marc par pouvoir à M. MOUNOU Henri, Mme BURGUETE Martine par pouvoir à Mme ROBESSON Jocelyne, Mme CLERC Edith par pouvoir à Mme BERNADAS Laurence, M. COUSSO PARGADE Didier par pouvoir à M. SALIS Fabien, Mme DELUGA Nathalie par pouvoir à M. DUVIGNAU Philippe, Mme MENDEZ Isabel par pouvoir à Mme CASTERES Sandrine, M. ROUX Marc par pouvoir à M. FORGUES Alain

ASSISTAIT A LA SEANCE : M. LABORDE-RAYNA Philippe, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme BERNADAS Laurence

N° interne de l'acte : 2019/121-09

Approbation du zonage des eaux pluviales

Rapporteur : M. DUVIGNAU Philippe

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés a remis à chaque commune le dossier de zonage pluvial comprenant notamment le rapport de présentation et le plan de zonage.

Considérant l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, le projet de révision du zonage d'assainissement et le projet de zonage pluvial pour les communes de Caubios-Loos, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet ont fait l'objet d'une enquête publique,

Considérant l'article R.123-3 du code de l'environnement,

Considérant l'arrêté n°2019-01 du président du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés du 29 juillet 2019, une enquête publique a été organisée par le Syndicat pour le compte des communes. Elle s'est déroulée du 3 septembre au 4 octobre 2019.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de zonage des eaux pluviales. Il convient maintenant de l'approuver.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le zonage des eaux pluviales ;

CHARGE le maire de signer toutes les pièces nécessaires ;

CHARGE le maire de la transmission de la délibération à M. le préfet des Pyrénées- Atlantiques, et de sa publication.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



M. COURREGES Jean-Yves

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de SERRES-CASTET
Numéro de l'acte	2019-121-09
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8 - Environnement
Objet de l'acte	Approbation du zonage des eaux pluviales
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-216405191-20191114-2019-121-09-DE
Date de transmission de l'acte	15/11/2019
Date de réception de l'accuse de réception	15/11/2019